



Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 20h en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT EXCUSES

HENAULT T. a donné pouvoir à SANTOS GENET A.

CROIZIER F. a donné pouvoir à COLLIN C.

HALLER F. a donné pouvoir à LEVEQUE A.

ÉTAIENT PRÉSENTS

BAILET M.C - HERLEM B. – COLLIN C - PAOLI I - SANTOS-GENET A - VITALLY C. – LEVEQUE A. LOBROT R.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Bernard HERLEM est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Vote du compte administratif 2022 et du compte de gestion
- Vote des taux d'imposition des taxes locales
- Choix et montant des subventions
- Proposition d'aménagement au chef-lieu (côté Chanaz)
- Questions diverses

Le procès-verbal du 10 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

Madame le Maire demande s'il est possible de modifier l'ordre du jour à savoir de reporter à la prochaine réunion du conseil municipal le vote des taux d'imposition des taxes locales. Le conseil municipal accepte cette modification